



Référence	CR
Document du	20 décembre 2019
Page n°	1/8

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 16 décembre 2019, une nouvelle convocation du Conseil Syndical a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité syndical du SIDOMRA s'est réuni à Vedène le Vendredi 20 décembre 2019, sans nécessité de quorum, à 10 h 30.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : Mr GUIN, Président, Mmes ANCEY et GOTTRA, Mrs CHRISTOS, COSTA, FREYTAG, et PHALY

Pour la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat : Mr GRAU

Pour la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : Mr KLEIN

ETAIENT EXCUSES REPRESENTES : Monsieur LAGNEAU par Monsieur GRAU, Mr COUSTON par Mme ANCEY, Monsieur MOUREAU par Mr PHALY.

ETAIENT EXCUSES : Mr BARDISA, Mr BEL, Mr DEMANSE, Mme DUPRAT, Mr FOUILLER, Mr GRANIER, Mr MARTINEZ TOCABENS, Mr PONCE, Mme REZZOUALI, Mr BERARD, Mr GABERT, Mr FOURNET, Mr HARELLE, Mr MACHABERT, Mme MARTINEZ, Mr MUS, Mr PARIGOT, Mme ANDRZEJEWSKI, Mr BAYON DE NOYER, Mr MOLLAND.

Assistaient également : Monsieur JULLIEN et Madame MASANTE.

<p>Représentants des Communautés : 32 Délégués présents : 9 Procurations : 3 QUORUM : 17</p>
--

La séance est ouverte à 10 h 40 par Mr Joël GUIN, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur KLEIN est désigné pour assurer le secrétariat de séance, il sera assisté de Mr JULLIEN et Mme MASANTE.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 12

Approbation des procès-verbaux des Comités du 16 décembre 2019 et 24 JUIN 2019

Le Président indique qu'il n'a reçu aucune observation et propose de mettre les PV aux voix.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 12



Référence	CR
Document du	20 décembre 2019
Page n°	2/8

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2019

1°) EXPERIMENTATION DU SYSTEME DE BONIFICATION DU GESTE DE TRI DU VERRE « CLIINK » BILAN SUR 6 MOIS DE DEPLOIEMENT

Rapporteur : Joël GUIN

Face au gisement de verre encore important sur le territoire du SIDOMRA, et le besoin de « booster la collecte sélective » le comité syndical a décidé en fin d'année 2018 de mener une expérimentation en équipant 300 PAV sur les 600 installés sur son territoire, du dispositif Cliiink, permettant une gratification commerciale du tri du verre... La société TERRADONA concepteur de la borne Cliiink a été retenue après différentes expérimentations sur des agglomérations depuis 3 ans.

Un long travail préparatoire de communication et d'information a été effectué auprès des Maires des 16 Communes et Présidents des 3 communautés, en associant dès que cela a été possible les associations de commerçants et les élus aux commerces... La première installation de bornes CLIINK (20) s'est déroulée fin Mai début Juin sur VEDENE, commune pilote. Il a fallu préalablement avec les EPCI compétents déterminer les types de PAV existants, certains très anciens ne permettant pas l'installation du dispositif. De ce fait les communautés ont procédé à une modernisation et au remplacement de certains PAV, qui était par ailleurs indispensable (certains PAV avaient + 20 ans !).

Le choix des PAV à équiper (50% du parc) a été plus long que prévu initialement, et notamment pour le Grand Avignon et la ville d'Avignon... (il a été décidé de reporter l'installation pour cette commune après le festival et la période estivale, à la rentrée...les installations sont en cours d'achèvement.

En parallèle, l'animateur de réseau a commencé son activité de rencontre des commerçants partenaires, maillons indispensables de l'opération ; pour mémoire, le comité syndical et les Maires des 16 communes ont décidé dès l'origine, de limiter l'opération aux commerces de Centre-ville pour renforcer une dynamisation de ce type de commerce. Dans ce cadre, l'opération est très bien perçue par les commerçants en général qui jouent le jeu... Cependant, dans les plus petites communes, le petit commerce a presque disparu, ne facilitant pas l'opération.

Toutefois, assez rapidement une cinquantaine de commerçants, sont devenus partenaires, avec des offres commerciales assez intéressantes (restaurants, alimentaires, coiffeurs, instituts de beauté, auto-école...). Ce réseau continue actuellement à se développer et notamment sur la commune d'Avignon qui démarre.

Du côté des utilisateurs, le nombre de comptes créés est très rapide, 80 % des comptes sont créés sur smartphone, 20% avec la carte retirée auprès des Mairies.

Actuellement 4000 comptes ont été créés, soit environ en moyenne 150 nouveaux comptes par semaine... ce chiffre est important, sachant que le sidomra continue de communiquer sur les quotidiens locaux et la presse gratuite, mais privilégie surtout la communication sur les réseaux sociaux pour réduire ses coûts de communication.

Par contre la communication gratuite a été importante, avec plusieurs reportages de la presse locale écrite, radio Vaucluse, et la télévision nationale (France 2, BFM) qui se sont emparés très vite du sujet, la consigne et l'économie circulaire étant dans « l'air du temps »

Dans le même temps, toutes les revues municipales et intercommunales (toujours très attendues et qui sont très largement diffusées) ont communiqué une large information auprès de leurs lecteurs.



Référence	CR
Document du	20 décembre 2019
Page n°	3/8

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2019

Concernant les premiers retours attendus, à savoir la hausse des tonnages collectés, il est certainement trop tôt pour mesurer les effets de Cliiink...

Par contre, la communication relancée autour du tri du verre, les nouveaux PAV beaucoup plus attractifs, et un maillage renforcé ont eu un effet assez rapide : à ce jour, par rapport à 2018, nous constatons que +250 tonnes de verre supplémentaire ont été collectées, avec des records mensuels battus notamment en Octobre et en parallèle, l'effet d'entraînement au geste de tri des emballages a été relancé avec également des tonnages de tri sélectif à la hausse, notamment sur les communes du Grand Avignon. Enfin, par ailleurs, les tonnages incinérés du territoire ont fortement baissé à fin octobre 2019 par rapport à 2018 (- 2200 tonnes).

Au niveau financier strict, il est donc très prématuré de parler de résultat, l'opération étant projetée sur un développement à 5 ans (plan de financement sous forme de loyers).

Ce rapport est un premier rapport d'étape de l'opération, nous attendons le développement sur Avignon, commune la plus importante et la plus équipée (130 PAV).

Un des premiers enseignements, l'opération marche si les offres commerciales sont attractives pour les usagers et consommateurs.

Le marché initial prévoyait une tranche ferme de 300 PAV équipés, et une tranche conditionnelle de 300 PAV supplémentaires.

Compte tenu du premier bilan présenté, le Comité Syndical décide de reporter de 6 mois la tranche conditionnelle.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 12

2°) CLIIINK – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION SUD

Rapporteur : Joël GUIN

Le SIDOMRA est compétent statutairement pour la collecte sélective des emballages ménagers de son territoire et notamment le verre d'emballage ménagers (bouteilles, flacons, pots...). Il exerce cette compétence en complémentarité avec la Communauté d'agglomération du Grand Avignon, la communauté de Communes des Sorgues du Comtat et la communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse qui ont la compétence collecte des OM et du tri sélectif.

Cette compétence s'exerce par le déploiement sur l'ensemble des 3 EPCI et des 16 communes, représentant environ 216.000 habitants de 600 points d'apports volontaires aériens et enterrés sur le territoire.



Référence	CR
Document du	20 décembre 2019
Page n°	4/8

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2019

Le tonnage collecté, même s'il progresse constamment depuis une dizaine d'année, reste inférieur aux moyennes Nationales et Régionales... un important gisement de verre continue à être mis dans la poubelle grise et donc être incinéré. Ainsi les derniers ratios connus (2018) font état d'une collecte de verre sur le territoire du SIDOMRA **de 4 672 tonnes soit pour 216.823 habitants 21,55 kg/an/habitant.**

A titre de comparaison, **le ratio moyen national français** (source 2017 : Observatoire Régional Des Déchets Paca) est de **29 kg/an/habitant et de 22,5 kg/an/habitant pour la Région Sud.**

Le gisement potentiel est donc de 7.5kg/an/habitant pour 216.823 habitants soit 1 626 tonnes, pour arriver à 6287 tonnes/an (soit un pourcentage de progression de + 34 %).

Afin d'accélérer le tri des emballages et donc particulièrement du verre, la société Terradonna a mis au point un système de valorisation du geste du tri, à travers une borne informatique de connexion, ce système placé sur les bornes existantes permet de comptabiliser chaque dépôt de verre, et d'attribuer un point, ces points cumulés pouvant ensuite être valorisés auprès des commerçants des centres ville à travers un échange commercial.

Les conteneurs équipés deviennent « conteneurs innovants et connectés », au sens des critères d'aides de financement mis en place par la Région SUD.

La mise en place de ce système CLIIINK, intégré dans une politique globale d'ensemble relancée par les EPCI membres du SIDOMRA en faveur du geste du tri, pourrait donc bénéficier d'une aide de la Région : densification des PAV, remplacement des anciens PAV, nouvelles tournées de collecte des emballages en substitution de tournées d'OMR.

L'aide maximale de la Région, jugée selon des critères de pertinence du projet au regard des enjeux régionaux pourrait s'élever à 50.000 euros. Pour mémoire le plan de financement de l'opération est le suivant : 300 PAV connectés avec déploiement du réseau de partenaires commerciaux, avec maintenance et entretien : 485.000 € HT en fonctionnement (loyers sur 5 ans).

Financement attendu par diminution des tonnages incinérés (estimés 4 850 tonnes sur la période 2019/2023) et augmentation des tonnages de verre : 6000 tonnes sur la période.

Le comité syndical délibère pour solliciter l'aide de financement maximale de 50.000 euros de la région SUD au titre du financement de son programme « conteneurs innovants ».

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 12

3°) ACQUISITION ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

La communauté d'agglomération de la COVE, le SIRTOM d'Apt, le SIECEUTOM, proposent la création d'une association loi 1901, de réflexions sur les déchets ménagers et assimilés du territoire vacluso – rhodanien et ont rédigé un projet de statut.



Référence	CR
Document du	20 décembre 2019
Page n°	5/8

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2019

Le Préfet de Vaucluse encourage cette organisation au niveau associatif, en préfiguration éventuelle de la création d'un futur syndicat départemental de traitement et de valorisation des DMA. Le SIDOMRA est sollicité pour être membre de droit de cette future association de réflexion.

Une réunion a été programmée le mardi 3 décembre, en Préfecture de Vaucluse avec tous les éventuels adhérents vauclusiens ; la volonté des services de l'Etat étant que cette association puisse être valablement constituée avant les prochaines échéances électorales de mars et avril prochain. Une autre réunion a été convoquée le 20 décembre au siège de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Le Comité syndical,

APPROUVE les projets de statuts rédigés et présentés en réunion en Préfecture le 3 décembre 2019

DEMANDE à la future association que ses réflexions portent prioritairement sur l'engagement de la réduction des DMA du territoire et sur la valorisation par le tri des emballages ménagers et l'évolution sur l'ensemble du territoire concerné de son périmètre de l'extension des consignes de tri et notamment la construction d'un nouveau centre de tri selon les préconisations du plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Sud Provence Alpes Côtes d'Azur et du sous bassin « espace rhodanien ».

DEMANDE d'être associé aux travaux techniques préparatoires en amont des réunions de l'association. DESIGNER son Président en exercice comme représentant du SIDOMRA accompagné du directeur comme expert des questions à l'ordre du jour.

DEMANDE qu'un poste de Vice Président soit prévu dans les statuts de l'association pour le représentant du Sidomra, propriétaire du principal équipement de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés du Vaucluse.

DEMANDE qu'un compte rendu des travaux de l'association soit régulièrement adressé et présenté au comité syndical

DEMANDE que toutes réflexions et décisions de l'association pouvant engager le SIDOMRA soient préalablement validées par délibérations du comité syndical.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 12

4°) ACQUISITION ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Rapporteur : Joël GUIN

Le marché lancé en 2015 est venu cette année à échéance. Il convient de relancer une consultation pour l'année 2020 renouvelable au maximum trois fois.

Le présent Appel d'Offres portera sur la fourniture de composteurs en bois (lot 1), de composteurs plastiques (lot 2) et de bio seaux (lot 3).

L'estimation totale pour l'ensemble des marchés et pour la durée des 4 ans s'élève à la somme de 191 200 euros HT. Avec un estimatif du SIDOMRA de 55 euros HT l'unité soit 132 000 euros HT pour le



Référence	CR
Document du	20 décembre 2019
Page n°	6/8

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2019

lot 1, de 32 euros HT l'unité soit 51 200 euros HT pour le lot 2 et de 2 euros HT l'unité soit 8 000 euros HT pour le lot 3.

Le comité délibère pour approuver la décision de la CAO en retenant l'offre de la société QUADRIA :

LOT 1 : avec un prix unitaire de 50.35 euros HT

LOT 2 : avec un prix unitaire de 32.33 euros HT

LOT 3 : avec un prix unitaire de 1.70 euros HT

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 12

5°) BILAN 2018/2019 DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE AVEC FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT DE VAUCLUSE (FNE 84) POUR LA VALORISATION DES DECHETS

Rapporteur : Joël GUIN

Le Président rappelle le partenariat mis en place depuis plusieurs années, entre le SIDOMRA et FNE 84. Par délibération en date du 9 avril 2018, la convention avec France Nature Environnement Vaucluse a été portée à 3 ans, 2018-2019-2020, avec 40 interventions/an en milieu scolaire et visite de centre de tri, et révision annuelle des tarifs d'intervention.

En contrepartie de son intervention F.N.E Vaucluse recevra du SIDOMRA une subvention d'un montant de 6600 € l'année 2018, 7260 € pour l'année 2019 et 7986 € pour l'année 2020 représentant 120 demi-journées d'intervention.

Le FNE 84 a transmis au SIDOMRA le rapport d'activités détaillé reprenant le bilan de l'année scolaire écoulée, au cours de laquelle 43 interventions ont été réalisées, dont 23 en classe et 20 visites du centre de tri.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation de ce rapport.

PREND ACTE

6°) CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE

La CCPSMV a sollicité le SIDOMRA pour faire visiter les installations du centre de tri des emballages de Vedène par les scolaires de son territoire. Pour les communes hors du périmètre syndical du SIDOMRA (Isle sur la Sorgue, Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse), il est nécessaire d'établir une convention.



Référence	CR
Document du	20 décembre 2019
Page n°	7/8

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2019

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'intervention du SIDOMRA dans l'organisation et la réalisation des visites du centre de tri des emballages de Vedène par les scolaires (CM1/CM2) des communes hors périmètre SIDOMRA.

Les déplacements pour les visites sur le site de Vedène ne sont pas pris en charge par le SIDOMRA. Les visites sont encadrées par 1 personne du SIDOMRA et 1 personne de France Nature Environnement (FNE84).

La CCPSMV s'engage à régler au SIDOMRA la somme de 282 € par visite correspondant à :

- 182 € qui seront reversés à FNE pour son intervention
- 100 € (personnel, documents et petit cadeau remis en fin de visite)

Le comité syndical délibère pour autoriser le Président à poursuivre pour l'année 2020 la convention.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 12

7°) CONTRAT DE PERFORMANCE CITEO – AVENANT N°1 AU CONTRAT

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le Sidomra est signataire d'un contrat « CAP 2022 » (contrat pour l'action et la performance) avec l'éco-organisme CITEO, pour la période 2018/2022, concernant les conditions de reprise des matériaux d'emballages ménagers triés par le centre de tri.

Les conditions de l'agrément de l'éco-organisme CITEO ont été modifiées par un arrêté du 4 janvier 2019 ; il a été ainsi défini de nouveaux standards par matériaux, et l'option de reprise pour le standard « flux développement » (plastique), dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

Il est donc nécessaire que le contrat initial soit adapté par un avenant, avec effet au 1er janvier 2019.

Celui – ci prévoit notamment que CITEO pourra assurer la reprise de ce nouveau flux plastique.

Il est à noter que les conditions de soutien par CITEO du plastique hors extension des consignes de tri (ECT) sont de 600 euros la tonne, et seraient majorées à 660 euros la tonne, en cas de passage en ECT, dans le cadre du centre de tri modernisé et de l'appel à projet national.

Le reste des conditions financières du contrat de soutien est inchangé.

Pour rappel, toutes les collectivités locales devront modifier au plus tard en 2022 le geste du tri des emballages ménagers des habitants, en adoptant l'extension des consignes de tri à tous les plastiques ménagers ; ce geste simplifié du tri permet une augmentation de 4 kg/an/habitant en moyenne.

Le SIDOMRA et ses communautés adhérentes se sont engagés dans cette démarche, en répondant à l'appel à projets CITEO, en cours d'instruction.

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2019

Le Comité syndical délibère pour autoriser le Président à signer l'avenant proposé par CITEO afin de prendre en compte les modifications du contrat initial

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 12

8°) AVENANT AU BAIL DE LOCATION TDF

Rapporteur : Mme ANCEY, Vice Présidente

Par délibération N° 6 du 5 décembre 2016, Le Sidomra a donné Bail à l'opérateur d'infrastructure TDF pour une durée de 12 ans, une parcelle située à l'entrée du Pôle Novalie, pour l'installation d'un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes, afin de développer son réseau de communication avec l'évolution à venir vers la 5G.

Le bail initial prévoyait une réservation commerciale de 36 mois qui s'achève le 31 décembre 2019 ; il s'avère que TDF n'a pas à ce jour commercialisé cette installation et de ce fait propose de prolonger cette période de réservation commerciale par avenant, pour une nouvelle période de 36 mois (loyer de 250 €/an)

VU la réunion de Bureau du 2 décembre 2019,
VU la notice explicative annexée à la convocation,
VU le projet d'avenant établi par TDF

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,
AUTORISE le Président à signer l'avenant proposé par TDF afin de prolonger d'une durée de 36 mois la période de commercialisation.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 12

Informations et questions diverses

A Vedène, le 23 décembre 2019

Le Président,
Joël GUIN

